



Mairie de Plainval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, Maire.

Date de Convocation :	15/03/2026	<u>Présents</u> :	Messieurs Taylor BETHELMY, Samuel DOVERGNE, Bertrand CAUWENBERGHS, Thierry LAUDE, Nicolas BAUDE, Mathieu HERTIER ; Mesdames Kathleen VENTURA, Véronique COINTREL, Marie-Thérèse LECUYER, Sylvie LEBLOND et Sandrine GIUDICI - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T
Date d'affichage :	16/03/2026	<u>Absents excusés</u> :	
Membres en Exercice :	11	<u>Absents non excusés</u> :	
Membres Présents :	11	<u>Secrétaire de séance</u> :	DOVERGNE Samuel
Membres votants :	11		

Délibération 15-2026

Commission des délégués de la communauté de communes du plateau picard

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17, l'article L5211-6 et les suivants ;

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Considérant qu'au vu des textes de lois, celle-ci a déjà été choisi d'office puisque la commune n'a qu'un seul poste à pourvoir et il est d'office attribué au Maire. Seul poste de suppléant est ouvert.

Considérant la seule candidature de Monsieur DOVERGNE Samuel, 1^{er} adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de valider ses deux représentants Monsieur BETHELMY Taylor, titulaire et Monsieur DOVERGNE Samuel en qualité de suppléant.

Plainval, le 20 mars 2026

Le Maire,
BETHELMY Taylor

